

ACTI SURF

232627

232628

232629

Nettoyant désinfectant concentré haut niveau destiné à la désinfection de toutes les surfaces.

LES + PRODUITS

- + Sans EDTA, sans Aldéhyde
- + Haut niveau de désinfection
- + Sans Parfum
- + Fabriqué en France
- + Contact surfaces alimentaires



MODE D'EMPLOI

Diluer entre 0.25% et 6% selon l'activité microbiologique attendue.

Utiliser en essuyage humide ou balayage humide. Laisser sécher sans rincer sauf pour les surfaces susceptibles d'être en contact avec les denrées alimentaires, rincer après observation du temps de contact. Nettoyage du matériel : à l'eau.

PROPRIÉTÉS MICROBIOLOGIQUES

Norme réalisée en conditions de saleté à 20°C

Actif sur	Normes	Concentration	Temps de contact
Bactéricidie	• EN 1276 • EN 13697 • EN 13727 • EN 17387 • EN 16615	0,25%	5 min
		0,25%	15 min
		0,5%	5 min
		0,25%	5 min
		0,25%	15 min
		0,25%	15 min
		0,5%	5 min
Tuberculocidie	• EN 14348 (Mycobactérium terrae)	1%	30 min
Levuricidie	• EN 1650 • EN 13697 • EN 13624 • EN 17387 • EN 16615	0,25%	15 min
		0,5%	5 min
		0,5%	15 min
		0,25%	15 min
		0,5%	15 min
		0,25%	15 min
		0,5%	5 min
Fongicidie	• EN 1650 • EN 13697 • EN 13624 • EN 17387	1,5%	15 min
		5%	15 min
		2%	15 min
		5%	15 min
Virucidie	• EN 14476 sur Poliovirus • EN 14476 + EN 16777 sur Norovirus, Adénovirus, Rotavirus, Papillomavirus • EN 14476 + EN 16777 sur Vaccine, Herpes, PRV, BVDV, H1N1, Coronavirus Humain 229 E, HIV	6%	15 min
		0,75%	15 min
		0,5%	5 min

ACTI SURF

232627

232628

232629

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT	Liquide fluide
COULEUR	Incolore à jaune pâle
ODEUR	Sans Parfum
pH pur	10 +/- 0,5
pH 0,25%	8,6
pH 0,5%	8,8
pH 1%	9
PAYS DE FABRICATION	France
DLU	2 ans

COMPOSITION

Chlorure de didecyldiméthylammonium - N° CAS 7173-51-5 : 4.0 % (m/m) ; N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODECYLPROPANE-1,3-DIAMINE - N° CAS 2372-82-9 : 6.0 % (m/m)

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

Contient : EC 219-145-8 N-(3-AMINOPROPYL)-N-DODECYLPROPANE-1,3-DIAMINE ; EC 230-525-2 CHLORURE DE DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM. Nocif en cas d'ingestion. Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas respirer les brouillards, vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Recueillir le produit répandu. Eliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales. Uniquement pour usage professionnel.

RÉGLEMENTATION

 Conforme à l'arrêté du 19/12/13 modifiant l'arrêté du 08/09/99 relatif aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.